

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION POPULAIRE

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	18 août 2023
Numéro	23.219	Heure	

Auteur-e(s) : Motion populaire de la Grève du Climat	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Des espaces verts qui nourrissent	
Contenu : Les citoyen-ne-s soussigné-e-s demandent au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'État : <ul style="list-style-type: none">– de proposer des mesures afin de mettre à profit les espaces verts cantonaux pour y planter des fruits, légumes et plantes aromatiques comestibles, en suivant le cahier des charges de BioSuisse ;– d'encourager les communes à modifier la composition des espaces verts pour y planter des fruits, légumes et plantes aromatiques comestibles, en suivant le cahier des charges de BioSuisse ;– de proposer des modalités de distribution gratuite de ces denrées à la population et/ou à des projets d'utilité publique.	
Développement (obligatoire) : En ces temps de crises écologique et sociale, il nous faut reconsidérer notre rapport à notre environnement. Utiliser les espaces verts pour faire pousser des plantes comestibles et les redistribuer à la population permettrait à la fois de renforcer notre souveraineté alimentaire et de reconnecter la population de notre canton à la production de nourriture locale. Dans un contexte où l'achat de produits bio reste un luxe, cette motion favorise l'accès à des aliments de qualité pour une population précarisée. Bien que novateur, ce projet ne serait pas inédit. La commune de Vevey produit déjà des légumes et herbes aromatiques, sans produits de synthèse, dans ses espaces verts, et les distribue gratuitement à sa population. En France, la ville de Nantes a également mené une opération similaire. Le canton de Neuchâtel peut et doit se montrer ambitieux. Nous prions le Conseil d'État de se montrer créatif.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Aurélie Rosset, 2000 Neuchâtel
----- Motion populaire munie de 167 signatures.

Position du Conseil d'État

Les espaces verts, propriété du canton, sont largement de nature agricole ou sylvicole, à vocation nourricière, énergétique, constructive ou écologique. Restent encore les bordures de routes, d'une centaine d'hectares ; ces aires sont aussi dédiées à l'agriculture, à la biodiversité ou à la forêt. Cette motion s'adresse ainsi surtout aux communes. Le canton ne veut pas mettre en place un nouveau système de subventionnement des communes, ni provoquer la gratuité de distribution de telles denrées, ce qui représenterait une concurrence déloyale vis-à-vis des producteurs locaux. Pour ces raisons, le Conseil d'État propose le rejet de la motion.